



Recherche en un coup d'œil

Profil des détenues appartenant à un gang

MOTS CLÉS : *délinquantes, profil, membres d'un gang, affiliation à un gang*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les membres de gangs présentent un risque pour la sécurité dans les établissements correctionnels où elles purgent leur peine ainsi que dans la collectivité après leur mise en liberté. L'augmentation (de 85 % depuis 1997) du nombre de délinquantes affiliées à un gang qui sont admises dans les établissements fédéraux donne à penser qu'il faut établir un profil de ces délinquantes pour élaborer des stratégies de gestion des gangs et d'intervention à leur endroit qui soient efficaces.

Ce que nous avons fait

Toutes les données sur l'ensemble des délinquantes affiliées à un gang ou membres d'un gang admises sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) entre 1978 et 2009 ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC. On a établi un échantillon de comparaison de délinquantes sous responsabilité fédérale qui ne sont pas affiliées à un gang, dont la durée de la peine et de l'âge étaient semblables. L'échantillon produit était composé de 337 détenues appartenant à un gang et de 337 détenues n'appartenant pas à un gang.

Ce que nous avons constaté

Les détenues appartenant à un gang possédaient généralement des antécédents criminels plus importants, présentaient des facteurs de risque statiques et dynamiques (besoins) élevés, avaient un degré de motivation plus faible, avaient un potentiel de réinsertion sociale moindre et s'adaptèrent moins bien au milieu carcéral que les détenues n'appartenant pas à un gang, comme le montre leur implication dans des incidents en établissement et leur placement isolement non sollicité.

À l'admission, les délinquantes appartenant à un gang étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une classification de sécurité moyenne ou maximale. En outre, bon nombre d'entre elles avaient déjà été condamnées en tant qu'adulte et que jeune contrevenante, et avaient déjà purgé une peine d'une durée allant jusqu'à quatre ans.

Les délinquantes appartenant à un gang présentaient plus souvent des besoins particuliers dans les domaines des attitudes procriminelles et des fréquentations (ce qui se traduit par des problèmes en établissement, comme un accroissement des incidents violents et des comportements perturbateurs) que les délinquantes n'appartenant pas à un gang. Elles participaient également à un plus grand nombre de programmes correctionnels de base (programmes pour délinquants violents, pour toxicomanes et pour femmes, programmes d'éducation et programme d'acquisition de compétences psychosociales) que les délinquantes n'appartenant pas à un gang.

Ce que cela signifie

Les délinquantes appartenant à un gang ont des antécédents criminels plus graves et sont à l'origine d'un plus grand nombre d'incidents perturbateurs en établissement que les autres délinquantes. On a constaté, en raison de leur niveau élevé de besoins en lien avec les facteurs criminogènes, que leur participation à des programmes et les interventions visant à favoriser cette participation chez les délinquantes qui opposent de la résistance pourraient causer d'importantes réductions au chapitre de l'appartenance aux gangs.

Pour de plus amples renseignements

SCOTT, T.-L. (2012) *Profil des détenues appartenant à un gang*, rapport de recherche, R-272. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca.

Préparé par : Terri-Lynne Scott

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca